



Vente d'une maison et desaccord de la famille

Par **nanou97**, le **20/12/2010 à 22:03**

Bonjour,
Je vous écris en espérant avoir qq renseignements.
Voilà, je suis une maman célibataire et il y'a 3 mois de celà, un ami très proche est décédé d'une longue maladie. Avant son décès, il m'a proposé de me céder sa maison. Me sachant dans la galère, il voulait me la donner, j'ai d'abord refuser. j'avais un peu de mal a accepter un tel geste sans rien faire de mon côté. Un mois après nous sommes passé devant le notaire, mon ami s'étant arrangé avec le notaire pour m'en faire don en pleine propriété un truc dans le genre, mais il n'a jamais voulu me dire ce qu'il avait eu a payer ou autre.... jusque là, pas de soucis.
Mais depuis qq semaines, la famille de mon ami décédé me "harcele" par téléphone ou courrier. Ils me disent qu'il vont faire annuler la "vente" de la maison et qu'ils vont porter plainte pour abus de faiblesse, que c'est moi qui l'ai manipuler pour avoir la maison, juste quelques semaines avant sa mort. Tout ça n'est pas vrai bien sur, j'ai mis quelque temps a accepté et je lui avait demandé pourquoi il ne voulait pas laisser la maison a ses deux enfants (qui ont a peu près le meme âge que moi) Il m'a dit, qu'ils n'en avaient pas besoin de cette maison, étant déjà en couple et bien installés dans la vie, il voulait faire une bonne action avant de disparaître (il savait que je galerais pour payer le loyer...)
Que dois je faire? Renoncer a cette maison ou non?
Merci...

Par **Marion2**, le **20/12/2010 à 22:19**

Ce Monsieur ne pouvait pas déshériter ses enfants.
Je suppose que le Notaire savait qu'il avait des enfants.
Ne serait-ce pas un usufruit qu'il vous aurait donné ? C'est-à-dire le droit d'occuper la maison, le droit de la louer si vous le souhaitez...